



Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 13 décembre 2018

**ADMINISTRATEURS PRESENTS**

**Membres de droit :**

Monsieur Nicolas Postel

**Personnalités extérieures :**

Madame Audrey Linkenheld

**Professeurs des universités :**

Monsieur Philippe Darriulat (à partir de 19h30)

Monsieur Pierre Mathiot

Monsieur Patrick Mardellat

Monsieur Xavier Vandendriessche

Monsieur Aymeric Potteau

**Autres personnels d'enseignement :**

Monsieur Julien Boyadjian

Monsieur Cédric Passard

Madame Anne Bazin

Madame Laurence Elert

**Personnels Biatts :**

Monsieur Sylvain Freset

**Etudiant-e-s :**

Madame Inès Ameur

Monsieur Alan Cardin

Madame Romane Lacroix

Monsieur Thys Sipma

Madame Mathilde Ruiz

Madame Cyrielle Trebosc

Madame Jeanne Meriaux

Monsieur Timothée Ives

Madame Clara Mothes

Madame Johanna Gummel

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES**

**Membres de droit :**

Madame Brigitte Mangeol, *procuration à Xavier Vandendriessche*

Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Patrick Mardellat*

Monsieur Patrick Gérard, *procuration à Xavier Vandendriessche*

Monsieur Nicolas Postel, *procuration à Philippe Darriulat (20h30)*

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Pierre Mathiot*

Madame Agathe Doublet, *procuration à Pierre Mathiot*

Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Nicolas Postel (19h15)*

Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Anne Bazin*

**Professeurs des universités :**

Monsieur Philippe Darriulat, *procuration à Anne Bazin (jusque 19h30)*

**Autres personnels d'enseignement :**

Madame Cécile Leconte, *procuration à Cédric Passard*

**Etudiant-e-s :**

**Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :**

Madame la rectrice de région académique, représentée par monsieur Damien Frebourg

Monsieur Benoît Lengaigne, directeur

Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services

Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet

Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques

Madame Delphine Liard, agent comptable

Monsieur Pierre-Laurent Simoni, contrôleur budgétaire

Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement

Madame Marie Clergue, présidente de l'association des diplômés de Sciences Po Lille

*La séance est ouverte à 18h sous la présidence de monsieur Xavier Vandendriessche.*

**I. Présentation et installation des membres du Conseil d'administration nouvellement élu.e.s dans les collèges des étudiant.e.s et des enseignant.e.s**

Cette installation fait suite aux élections étudiantes et enseignantes qui se sont déroulées les 15 et 22 novembre 2018. Le président suggère de faire un tour de table afin que chacun se présente. Il est procédé à l'examen des procurations.

**II. Approbation des procès-verbaux**

-du Conseil d'administration du 18 octobre 2018

La modification concernant la mobilité est relue par la directrice générale des services.

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

***Le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

***N'étaient admis à prendre part au vote que les membres présents ou représentés lors de la séance du 18 octobre 2018.***

-du Conseil d'administration du 21 juin 2018

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

***Le procès-verbal du Conseil d'administration du 21 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

***N'étaient admis à prendre part au vote que les membres présents ou représentés lors de la séance du 18 octobre 2018.***

**III. Affaires financières**

-Présentation du projet de budget 2019

A la demande du président, la responsable des affaires financières présente les différents documents qui ont été communiqués aux administrateurs.

Le décret n° 2012-1246 & 1247 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable publique impose depuis 2016 une présentation du budget qui se compose d'autorisations d'emplois, d'autorisations d'engagements, de crédits de paiement, de prévisions de recettes, d'un tableau présentant l'équilibre financier, d'un compte de résultat et d'un tableau de financement prévisionnel.

**Les autorisations en emplois**

Le plafond d'emploi rémunéré par l'IEP et compensé par la SCSP est de 9,1 ETP/ETPT.

La prévision de plafond d'emploi rémunéré par Sciences Po Lille hors plafond Etat est de 28,9 ETP/21,79 ETPT, soit un total de 38 ETP/30,89 ETPT sur budget propre.

**Les autorisations d'engagements (AE)**

Elles traduisent nos engagements pluriannuels, hors opérations d'amortissement, et sont de 5 691 961 € Elles se décomposent comme suit :

- 2 562 648 € en dépenses de personnel au lieu de 2 626 567 € au BI 2018

- 2 798 313 € en dépenses de fonctionnement au lieu de 2 489 589 € au BI 2018

- 331 000 € en dépenses d'investissement au lieu de 375 079 € au BI 2018

**Les crédits de paiement (CP)**

Ils permettent d'honorer le paiement de nos engagements juridiques et reflètent le montant des décaissements de l'exercice, pour l'année 2019 le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 5 601 559 €. Ils se décomposent comme suit :

- 2 562 648 € en dépenses de personnel, pour ces dépenses, il est toujours identique au montant des autorisations d'engagement
- 2 707 911 € en dépenses de fonctionnement
- 331 000 € en dépenses d'investissement

### **Les autorisations d'engagement - Le détail des dépenses par destination**

**Les dépenses de formation** : 3 470 052 € en 2019 représentent 61 % des autorisations d'engagement au lieu de 62 % en 2018.

**Les dépenses de la bibliothèque** : 335 718 € (hors dépenses liées à l'immobilier) représentent 6 % des autorisations d'engagement comme en 2018.

**Les dépenses en recherche** : 98 700 € au lieu de 92 000 €, soit 2 % des autorisations d'engagement comme en 2018.

**Les dépenses en immobilier** : 815 035 € représentent 14 % des autorisations d'engagement au lieu de 12 % en 2018 du fait de la mise en place de différents contrats de maintenance supplémentaires pour un meilleur entretien des bâtiments.

**Les dépenses en pilotage** : 712 907 € représentent 13 % des autorisations d'engagement contre 15 % en 2018.

**Les dépenses au programme 231 vie étudiante** : 259 549 € représentent 5 % des autorisations d'engagement contre 4 % en 2018 du fait l'intégration de dépenses dans le cadre de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus).

Les aides directes, soit le fonds social étudiant sont de 71 000 €. Si on ajoute les bourses de mobilité, 210 300 € en 2019 comme en 2018, les aides directes représentent 281 300 € hors bourses FIFA, FIFB et Erasmus.

En 2019, une enveloppe de 60 000 € d'aides indirectes est prévue dans le cadre de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus). Les orientations prioritaires pour 2018/2019 sont la santé et la prévention. Une commission décidera précisément de l'utilisation de cette contribution.

Le montant des subventions aux associations étudiantes est de 46 900 €, auxquels s'ajoutent les aides diverses à la vie associative : 14 000 € (aide aux déplacements pour Munwalk). Le montant consacré à la politique sportive reste de 22 000 €.

### **Le détail des dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel représentent 2 562 648 € et baissent de 2 % par rapport au budget initial 2018.

**Les salaires des personnels administratifs et techniques contractuels** représentent 950 703 € au lieu de 924 122 € au budget initial 2018, soit une hausse de 2 %. Ces salaires représentent 38 % des dépenses de personnel

**La prévision pour les salaires des ATER, Maître de langue et enseignants contractuels** est de 160 000 € au lieu de 150 000 € en 2018.

**Le budget heures complémentaires** est de 1 054 598 € contre 1 158 503 € au BI 2018 et baisse de 9 %, la baisse est due au recrutement de nouveaux enseignants titulaires.

**Les primes** pour charges administratives et responsabilités pédagogiques des enseignants et primes d'encadrement doctoral et de recherche représentent 86 100 € au lieu de 83 400 en 2018 et augmentent de 3 %.

**Le budget heures complémentaires de la formation continue** est de 37 000 €, la retraite additionnelle est de 22 000 €.

**Le budget vacances** est de 225 247 € au lieu de 226 542 € en 2018 et baisse de 1 %. Sur ce budget 68 442 € concernent des vacances pour les moniteurs de la bibliothèque dans le cadre du projet bibliothèques ouvertes.

**Les dépenses sociales diverses**, soit les chèques cadeaux aux personnels administratifs et enseignants représentent 27 000 € comme en 2018.

### **Les prévisions de recettes**

Elles s'élèvent à 5 543 760 € pour l'année 2019 au lieu de 5 462 963 € en 2018 et sont composées de :

- 1 387 522 € de subvention pour charges de service public au lieu de 1 387 158 € au budget initial 2018
- 191 412 € d'autres financements de d'Etat (projet Bibliothèques ouvertes, programme PEI) au lieu de 244 980 € en 2018
- 730 555 € d'autres financements publics au lieu de 869 435 € au budget initial 2018 dont 261 555 € de subvention Erasmus et 60 000 € de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
- 3 234 271 € de ressources propres et financements privés au lieu de 2 961 390 € au BI 2018 répartis comme suit :
  - o Droits d'inscription divers et droits de concours : 2 497 660 € au lieu de 2 575 620 € en 2018 (baisse des recettes en droits d'inscription)
  - o Prestations de formation continue : 133 700 € au lieu de 143 150 € au BI 2018
  - o Taxe d'apprentissage : 40 000 € au lieu de 42 000 € au BI 2018
  - o Dons : 23 400 € au lieu de 30 000 € en 2018
  - o Autres financements privés : 539 551 € au lieu de 170 620 € en 2018 (les recettes liées à l'apprentissage étaient en 2018 en financements publics, mais Formasup étant une association de droit privé, elles passent en 2019 en financements privés, ces recettes passent de 224 866 en 2018 à 293 424 € en 2019.

### **Le tableau d'équilibre financier**

Compte tenu des prévisions d'encaissements de recettes et des décaissements prévus sur l'année 2019, le solde budgétaire sera déficitaire de 57 799 €. Ce solde budgétaire déficitaire est dû au paiement sur 2019 de factures non parvenues en 2018.

### **Le compte de résultat et le tableau de financement prévisionnel**

Le budget 2019 est équilibré au niveau des recettes et des charges de fonctionnement.

Le montant des amortissements est de 331 000 € pour 2019.

La capacité d'autofinancement permettant de financer des dépenses d'investissement est de 331 000 € et permet de prendre en charge les dépenses d'investissement suivantes :

- 105 000 € pour des développements d'applications de systèmes d'information ou des logiciels
- 156 320 € pour des travaux
- 14 680 € en matériel informatique
- 35 000 € en mobilier
- 20 000 € en matériel divers

Aucun prélèvement n'est prévu sur le fonds de roulement qui reste en attendant le compte financier 2018 celui du compte financier 2017, soit 2 825 354 €.

A l'issue de cette présentation, le contrôleur budgétaire fait part de quelques observations : la situation financière de Sciences Po Lille très solide, il y a plus de 200 jours de fonds de roulement. Il y a une progression significative des charges de fonctionnement. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Les élus Sud Solidaires s'interrogent sur les dépenses de personnels qui sont en baisse, la raison est qu'un certain nombre de personnels contractuels ont basculé sur la masse salariale Etat, c'est le signe de l'augmentation du taux de titularisation et c'est plutôt positif. Il faut quand même souligner qu'il est particulier d'avoir 45% des personnels sur budget propre.

Il y a également des questions sur le financement de Munwalk. Le montant mentionné est une prise en charge et non une subvention. Il y a une prise en charge aussi pour ceux qui ne peuvent pas payer leurs billets d'avion. Il s'agit d'une particularité de cette association, elle assure le rayonnement de l'école au niveau international et cela attire des étudiants. Le directeur l'assume complètement.

Par ailleurs, l'enveloppe des subventions reste stable.

L'augmentation dépenses d'affranchissement : il s'agit plutôt d'une réaffectation entre téléphonie et affranchissement.

Les concessions : il s'agit d'un projet d'achat pour le système de notation.

Le personnel prêté : il s'agit de personnels d'autres universités qui sont régis par une convention.

Divers : le sport et les reversements à l'Université de Lille.

Le fonds de roulement a permis de décaisser près de 2 millions d'euros au moment du déménagement.

Les dépenses de la CAS : quand l'argent n'est pas dépensé, des transferts sont effectués. L'information a été transmise au responsable de la vie étudiante et associative.

*Votants : 28                                  Pour : 26                                  Contre : 2                                  Abstention : 0*  
***La proposition de budget 2019 est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.***

-Propositions de délibérations

### **Achats de cadeaux, fleurs, médailles**

Il s'agit de l'achat de cadeaux à l'occasion du départ à la retraite d'un personnel ; de fleurs à l'occasion du décès d'un personnel ou d'un ancien personnel, d'un étudiant ou d'un ancien étudiant ; de distinctions honorifiques pour un membre du personnel. Ces achats sont financés sur le budget de Sciences Po Lille, ainsi que les frais de réception à l'occasion des cérémonies de départ d'un personnel.

### **Dons et mécénat perçus sur le budget**

Il s'agit du mécénat d'entreprises à l'attention du programme PEI et de dons de particuliers pour Sciences Po Lille

*Votants : 28                                  Pour : 26                                  Contre : 0                                  Abstention : 2*  
***Les modalités de prise en charge de cadeaux, fleurs, médailles et cérémonies de départ ; les dons et le mécénat sont approuvés à la majorité des membres présents ou représentés.***

## Seuils d'immobilisations

Il s'agit que tous les biens dont le montant unitaire est supérieur à 800 euros HT soient immobilisés en section d'investissement et que ce seuil soit ramené à 500 euros HT pour l'acquisition de matériel informatique.

Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0  
**La proposition relative aux seuils d'immobilisation est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## Proposition de tarifs sur la location des espaces du bâtiment Angellier

Il s'agit d'une actualisation des produits proposés et des montants.

Votants : 28    Pour : 26    Contre : 0    Abstention : 2  
**La proposition des tarifs de location est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.**

## Dépassement du Per Diem

Il s'agit du dépassement du Per Diem nuitée pour les déplacements en Amérique du Nord et en Europe du Nord, dans la limite de 25% du Per Diem prévu pour les nuitées. Pour rappel, la partie nuitée correspond à 65% du Per Diem.

Votants : 27    Pour : 16    Contre : 0    Abstention : 11  
**La proposition de dépassement du Per Diem est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés, avec effet rétroactif pour un déplacement aux Etats-Unis en mai 2018.**

## IV. Fonctionnement institutionnel

-Election de la directrice ou du directeur de Sciences Po Lille le samedi 19 janvier : modalités de la campagne et de la procédure de désignation

Le directeur rappelle les noms des candidates et des candidats : Patrick Devaux, Loubna Lannoy, Pierre Mathiot, Benoît Maffei et Sandrine Rousseau. Il incombe maintenant au CA de décider des modalités de la campagne et de la procédure de désignation. Il y a cinq candidats déclarés. Selon les critères mentionnés dans la fiche de poste, trois candidatures ne sont pas recevables (absence de réel projet pour l'école). Un débat s'ensuit sur la candidature de Benoît Maffei. Selon le président, les trois pages de son projet ne correspondent pas à ce qui a été demandé. Il est également important, afin de garantir la qualité des débats le 19 janvier, d'avoir du temps pour auditionner les candidats « sérieux ». Des étudiants souhaitent que la candidature de Benoît Maffei soit validée. Ce qui sera décidé lors de ce CA aura un impact sur l'organisation de la journée du 19 janvier. Il faut décider d'une sorte d'admissibilité.

*La proposition suivante est soumise au vote : trois candidats sont retenus.*

Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0  
**Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour rappel : c'est l'administration de l'école qui prend en charge l'organisation des rencontres avec les personnels ; en ce qui concerne les étudiants et les enseignants, c'est à l'initiative des candidats. L'institution a un rôle de facilitateur, mais pas d'organisateur, elle est à l'écoute et à la disposition des candidats.

Les candidats vont être informés qu'ils sont retenus et qu'ils devront prendre contact avec l'administration pour rencontrer les personnels. Les enseignants ont déjà prévu d'organiser une rencontre le 17 janvier. Les étudiants se débrouillent également.

Organisation de la journée du 19 janvier

9h30 : convocation du CA

A partir de 10h : audition des candidats (20 minutes d'exposé et 40 minutes de débat)

Déjeuner rapide et vote

L'ordre de passage est défini par un tirage au sort :

1 - Pierre Mathiot

2 - Benoît Maffei

3 - Sandrine Rousseau

Dès demain les deux autres candidats seront informés qu'ils sont retenus et ils recevront les projets des autres (Pierre Mathiot a déjà les informations). Les projets seront mis en ligne sur le site de l'école, mais pas les CV.

-Projet d'extension de la bibliothèque : proposition de la Mairie de Lille

Faut-il accepter ou non la délibération votée lors du conseil municipal du 8 décembre qui mentionne l'affectation du 1<sup>er</sup> étage à la bibliothèque ? La redevance a été fixée à 92 euros du m2, ce qui représente un loyer d'un peu moins de 75 000 euros hors charges par an. Il est difficile de prendre cette décision engageante. Au-delà des frais d'aménagement, il faut également calculer les frais de fonctionnement. La Mairie fait une proposition d'un bail de 5 ans. L'école pourrait bénéficier d'une franchise de loyers pendant la durée des travaux, sous réserve de délais raisonnables. Il faut rappeler que la Mairie ne veut pas vendre.

Le vice-président de l'Université de Lille rappelle l'engagement de l'Université pour contribuer aux charges, mais pas aux travaux. Il pense qu'il faut accepter la proposition de la Mairie.

Si les bâtiments de la rue de Trévisé étaient finalement vendus, l'école pourrait demander à ce que l'Etat lui reverse toutes les sommes investies dans les travaux d'amélioration effectués.

La proposition suivante est soumise au vote : accepter les conditions fixées par la Mairie.

*Votants : 28*

*Pour : 27*

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

***Cette proposition est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.***

-Election des membres de la section disciplinaire

Ce point est repoussé au prochain CA après discussion entre le directeur et le président de la section disciplinaire. Ces deux derniers exposent aux membres du conseil les raisons de leur décision. L'objectif est de garantir la continuité des affaires en cours d'instruction.

-Election des membres de la commission d'appels d'offres

Pour les étudiants, c'est fait. Pour les enseignants, il faut deux enseignants titulaires élus au CA. Cédric Passard a proposé sa candidature.

Pour rappel concernant la commission mobilité internationale, il faut deux enseignants titulaires élus au CA + deux enseignants suppléants élus au CA.

Pour rappel concernant la commission vie associative, il faut un enseignant élu au CA : Laurence Elert a proposé sa candidature.

## Demande de protection fonctionnelle

Le directeur informe les membres du CA qu'une demande de protection fonctionnelle a été faite dans le cadre d'un recours qui vise un recrutement de maître de conférences. Le directeur a donné suite à cette demande. L'affaire comprend un volet administratif et un volet pénal. Le CA n'est pas le lieu pour en débattre, mais le directeur mentionne ce fait car cela peut avoir des incidences financières.

-Compte rendu de l'audit du HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) de Sciences Po Lille du 27 au 29 novembre 2018

Un comité d'experts de six personnes a réalisé des auditions sur site pendant ces trois journées, 49 ateliers ont été organisés au total, tout s'est très bien passé. Le directeur recevra le rapport provisoire fin février/début mars 2019. A réception de ce rapport, il sera amené à formuler un premier retour sur les « erreurs factuelles, omissions, incompréhensions... ». Ces premières remarques seront communiquées au comité qui établira la version définitive du rapport. La version définitive sera envoyée aux alentours de fin mars/début avril 2019. En réponse à cette version définitive, le directeur formulera une lettre officielle « d'observations » qui sera annexée au rapport avant publication sur le site du HCERES.

Le rapport d'autoévaluation qui a précédé cette visite a été transmis aux administrateurs du CA avant l'élection du 19 janvier. Il sera diffusé aux candidats.

Pour ce qui concerne les statistiques de l'insertion, les chiffres sont indispensables pour envisager la réforme des masters. Un travail sera fait dans l'objectif de rendre ces informations disponibles, lisibles et exploitables. Le président propose que ce rapport soit mis à la disposition des acteurs de l'école.

-Bilan du directeur depuis 2015

C'est le dernier CA du directeur, Benoît Lengaigne. Il fait partie du Conseil d'administration depuis janvier 2007. Il est heureux d'avoir été directeur pendant trois ans et demi. Il remercie l'équipe de direction, les personnalités extérieures, Xavier Vandendriessche, en tant que président de l'ex Université Lille 2, et Jean-Christophe Camart en tant que président de l'Université de Lille.

Le bilan qu'il va présenter est celui d'une équipe, de toute la communauté Sciences Po Lille, des administratifs et des enseignants.

Le projet qu'il avait écrit pour l'élection de 2015 a été de nouveau transmis aux administrateurs.

Ce qui a été fait

- Le relogement = déménagement/emménagement : respect des échéances, maîtrise du budget, bibliothèque (lieu, équipe, projet, PBO - Il faut mesurer le chemin parcouru : la bibliothèque est devenu un réel lieu d'animation), nouveaux métiers (accueil, sécurité, patrimoine).

- La recherche : création d'une direction de la recherche (sociabilité scientifique).

- Les études : réforme du 1<sup>er</sup> cycle (suppression du concours commun 2<sup>ème</sup> année, continuité S1/S4, retour des méthodes des sciences sociales), réforme des langues vivantes, obtention du grade master.

- Le développement : vie associative (créneau du jeudi pour la vie associative dans les emplois du temps, nomination d'un responsable vie étudiante et associative), montée des formations en apprentissage (CFI et MIC), formation continue (agrément pour la formation des élus).



- Les relations internationales : mise en place de la mobilité mixte, autonomie de notre identifiant Erasmus, développement des accords internationaux.
- Le pilotage : deux rapports de la cour des comptes (un sur les Sciences Po de région), le passage à la GBCP.
- Les ressources humaines : période de la mise en application des emplois de convergence = 12 emplois, répartis de manière équitable entre les enseignants et les administratifs.
- La communication : le déménagement, les 25 ans.
- Le système d'information : stabilisation du service, mise en place d'un CRM.

Ce qui est en cours

- L'observatoire de l'insertion professionnelle (OIP)
- La politique d'inclusion et d'égalité (charte égalité des genres, une éducation et non une injonction)
- La cotutelle du CERAPS
- La préparation aux grands concours avec l'Université de Lille
- Le partenariat augmenté avec l'ESJ Lille
- Les doubles-masters internationaux
- La pérennisation du programme de démocratisation (PEI)
- La démarche qualité
- L'autonomie collaborative (I-SITE, U-Lille, Collegium des grandes écoles de Lille, réseau ScPo)

Ce qui est à faire :

- La réforme du cycle master
- La recherche de nouvelles ressources (les droits modulés n'ont pas été modifiés depuis le début de la mise en place de cette réforme, nous sommes maintenant dans la moyenne basse en comparaison des autres Sciences Po)
- Le passage aux responsabilités compétences élargies (RCE)

Le bilan du directeur est longuement applaudi. Le président lui adresse ses compliments, grâce à lui, Sciences Po Lille est passée d'une adolescence vibronnante à l'âge adulte.

## V. Ressources humaines

- Recrutement d'une directrice ou d'un directeur de la bibliothèque

Perrine Cambier prend d'autres fonctions début 2019, des auditions ont été réalisées et une nouvelle conservatrice prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2019.

- Campagne d'emplois 2019

Au cours d'un CA restreint et d'un CS, il avait été évoqué la transformation du poste de PRCE de Nicolas Lemoine et d'un poste de PAST. Les négociations avec le Ministère ont été très difficiles pour le poste de PAST. Le poste de PRCE/PRAG en langues ne pourra pas être créé. Le poste de MCF en droit est acté. Il va maintenant falloir flécher ce poste.

## VI. Etudes, scolarité et concours

- Prolongation de la convention de partenariat Sciences Po Lille/ESJ 2014-2018

Il s'agit d'un avenant pour **prolonger d'une année** la convention car elle arrive à échéance fin 2018.

Votants : 28

Pour : 26

Contre : 2

Abstention : 0

**La prolongation de la convention est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.**

## VII. Direction des relations internationales

### -Tarifs de la Summer school 2019

Il y a une légère augmentation car la Summer School est plus longue.

Votants : 28

Pour : 26

Contre : 2

Abstention : 0

**Les tarifs sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés.**

## VIII. Réseau

### -Règlement 2019 du concours commun Réseau Sc Po

Votants : 28

Pour : 26

Contre : 2

Abstention : 0

**Le règlement 2019 du concours commun est approuvé à la majorité des membres présents et représentés**

### -Information sur la mission prospective commandée par les 9 Sciences Po de région

Une mission prospective a été commandée par les neuf Sciences Po de région (« Les Sciences Po de région en 2030 »). Elle a été confiée à François Weil (conseiller d'Etat) et à Morgane Barthod (fondatrice et présidente de Meteo\*Swift). Une première réunion a déjà eu lieu au Conseil d'Etat le 14 novembre. Un rapport sera remis aux neufs écoles fin 2019, il ne sera pas public. Nous aurons certainement la visite de ces deux personnes courant 2019 (coût : 20 000 euros bruts divisés par neuf). A un moment les étudiants seront associés à ce processus.

### -Courrier des 7 Sciences Po EPA à propos de la recevabilité des candidatures IUF

Le directeur fait part d'une anomalie qui semble être conjoncturelle : les candidatures IUF ne pourraient être recevables que si les enseignants chercheurs sont en poste dans un EPSCP, ce qui évincerait les EPA et donc 7 Sciences Po de région. Les directeurs de ces établissements ont écrit une lettre au MESRI pour faire part de leur étonnement. Les candidatures émanant des EPA ont bien été acceptées finalement par l'IUF.

### -Information sur le processus d'intégration du concours Réseau Sc Po dans Parcoursup

Le directeur résume les difficultés liées à l'intégration d'un concours commun à 7 établissements dans Parcoursup, a fortiori dans un délai très court puisqu'une intégration en 2020 suppose que tout soit bien défini pour l'été 2019.

## IX. Questions diverses (observations éventuelles à remonter 5 jours avant la séance)

- Réunion sur les modalités d'évaluation : c'est une opportunité à saisir par les enseignants, y associer les responsables disciplinaires.

- Mise en place d'un Cycle « Comprendre - Les gilets jaunes » proposé par le Directeur qui assure l'interim de la direction de la recherche. Cela reprend une initiative qui avait été lancée lors des élections présidentielles, puis lors des attentats terroristes (interventions d'enseignants de Sciences Po Lille, juriste, économiste, historien etc.)

*Le président lève la séance à 21h15*